



## Entreprise de btp - plusieurs questions sur les rtt

Par **denonorette**, le **23/11/2009** à **14:11**

Bonjour à tous,

Je travaille pour une entreprise de BTP.

Dans le contrat, il est stipulé que nos ouvriers doivent effectuer 151,6 heures de travail mensuelles. Selon mes calculs ( $151,6 \times 12 / 52$ ), cela équivaut à un contrat de 35 heures de travail hebdomadaire.

Cependant, la responsable de gestion nous a appris aujourd'hui que nos contrats n'étaient pas de 35h hebdomadaire mais de 37,5h car il y avait une histoire comme quoi les congés payés n'étaient pas pris en compte dans ce type de contrat, et que ces mêmes CP étaient payés par la Caisse des Congés Payés du Bâtiment (CCPB), et qu'il fallait donc rajouter 2,5h par semaine pour avoir le bon calcul... !

En gros, elle nous annonce que sur toutes les heures supplémentaires que les ouvriers ont effectués depuis le mois de septembre, il faut enlever 2,5h par semaine d'heures sup, sachant que ces heures sont censées compenser la fermeture de 2 semaines à Noël.

Auriez-vous des précisions car nous sommes dans l'incompréhension la plus totale ?!!

En parallèle, je m'occupe de l'administration et j'ai un contrat à temps partiel.

J'ai, moi-même, depuis le mois de septembre, effectué 9 demies journées en plus de mes horaires habituels, mais jeudi, on m'a appelée pour me demander de ne pas venir au travail, parce qu'il y avait une réunion importante. N'ayant pas vraiment le choix, je n'y suis pas allée,

alors que j'aurais très bien pu sans pour autant déranger les participants à la réunion... On m'apprend aujourd'hui qu'une 1/2 journée sera prélevée pour la matinée où l'on m'a demandée de ne pas venir, il me restera donc 8 demies journées... ce qui me laisse déjà perplexe !

Mais on vient aussi de me dire malgré ces 8 demies journées, je n'aurais pas assez de récup pour avoir la totalité de mon salaire de décembre.

En effet, on m'assure que je dois utiliser 2 de mes "RTT" pour combler les samedi, car le samedi est un jour ouvrable et qu'il faut donc le poser quand on pose des congés.

Pourtant, il ne s'agit pas ici de congés payés mais de "RTT" et cela me parait bizarre de faire récupérer des heures supplémentaires le samedi quand la boîte n'est de toute manière pas ouverte !

Je comprends bien que s'il s'agissait de CP, mon droit est de 5 semaines de 6 jours, soit 30 jours, donc il est bien normal que le samedi soit inclus, mais là, j'ai l'impression qu'on essaie de nous "escroquer" !

Pouvez-vous m'éclairer pour toutes ces questions ?

Je vous remercie grandement pour toutes vos précisions !

**Par Morais pereira, le 26/10/2015 à 19:36**

Bonsoir

Je travaille 33hs par semaine , je ne cumule pas de r.t.t .Mon employeur décide de fermer l'entreprise du 21/12/2015 au 02/01/2016 : Il explique comme ceci ; une semaine de congés payés et 3 jours de r.t.t.Il ne m'a rien dit ,que dois je faire ?Suis je obligée de les récupérer s'il ne veut pas me les payer ; Il n'y a pas en ce moment assez d'activité pour que je fasse des heures supplémentaires !Puis je cumuler un compteur négatif et combien de temps ?

merci si vous pouvez me donner un code du travail